GEMENG
BECH

Administration communale de BECH

AVIS

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société POST Luxembourg a introduit une demande relative

à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Bech, Leckebierg, sur un terrain inscrit au cadastre sous le numéro 207, section B de Bech.

Le dossier de demande en question est déposé à l'inspection du public, pendant la période du **9 janvier 2026 au 25 janvier 2026 inclus**, au secrétariat de la Commune de Bech, 1, Enneschtgaass, L-6230 BECH, aux heures normales d'ouverture.

Toute réclamation contre ledit établissement doit être adressée au collège des bourgmestre et échevins pour le **25 janvier 2026 au plus tard**. L'audition des réclamations orales se fera à la maison communale de Bech, **jeudi, le 29 janvier 2026 entre 10:00 et 11:00 heures.**

Bech, le 8 janvier 2026

Le collège des bourgmestre et échevins

Jill Goeres	Norbert Classen	Nathalie Wohlfart
Bourgmestre	Echevin	Echevine

Bech
Altrier
Blumenthal
Geyershof
Graulinster
Hemstal
Hersberg
Kobenbour
Rippig
Zittig